

BULLETIN DE DEMANDE D'ADHESION (INSTITUTION OU ENTREPRISE)

(la décision doit être entérinée par le Conseil de l'ASRH)

a) **Institution ou école** :

b) **Entreprise** : (Nombre actuel d'employés :

Domaine d'activité :

Adresse exacte :

Tél : Fax :

Personne de contact, représentant l'institution ou l'entreprise auprès de l'ASRH :

Nom : Prénom :

Fonction :

Email :

Le(s) soussigné(s) déclare(nt) demander l'affiliation de la société susmentionnée à l'Association Suisse pour la Recherche Horlogère et s'engage(nt) à verser à l'ASRH la cotisation annuelle de :

CHF (d'après tarif en annexe)

Lieu : Date :

Signature(s) :

COTISATIONS 2023

Remarque importante :

Le montant des cotisations varie en fonction du nombre d'employés effectifs des entreprises, succursales comprises !

Les sociétés intéressées à une inscription "groupe" sont invitées à contacter l'ASRH.

Associations et corporations de droit public	:	CHF	1'000.-
Ecoles	:	CHF	200.-
Entreprises - jusqu'à 50 personnes	:	CHF	600.-
de 51 à 299 personnes	:	CHF	2'000.-
dès 300 personnes	:	CHF	5'000.-
Individuels	:	CHF	50.-

ASSOCIATION SUISSE POUR
LA RECHERCHE HORLOGERE

Jacques Jacot
Président

Neuchâtel, janvier 23/rm

ASSOCIATION SUISSE POUR LA RECHERCHE HORLOGERE